

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2009**

Présents : ROBERT Jacques, CAMY-DESSUS René, MONIOT Monique, CHATAGNON Daniel, MOUREOU Georgette, CLESSE Thierry, ANDRADE José, FANFELLE Sandrine, MOUNET Maryse.

Absente excusée : Isabelle DARRAILLANS qui a donné procuration à Georgette MOUREOU

Secrétaire : CAMY-DESSUS René

Date de la convocation : 12.10.2009

Date d'affichage : 20.10.2009

Monsieur d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire rend hommage à Xavier LUSSEAU, conseiller municipal, décédé il y a quelques jours.

Il évoque la personnalité importante de Xavier LUSSEAU au sein du village et plus particulièrement au niveau de l'école et du RPI où il a œuvré avec abnégation, compétence et dévouement pendant plus de 20 ans en tant qu'intervenant bénévole en informatique et multi média.

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence en sa mémoire.

ORDRE DU JOUR

Modification statuts du SDEPA (Syndicat Départemental d'Electrification des P.A.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SDEPA a approuvé la modification des statuts portant sur 3 points :

- extension du périmètre géographique du SDEPA
- changement de dénomination de l'établissement qui devient Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques
- adjonction de 2 compétences optionnelles auxquelles pourront dorénavant souscrire les communes si elles le souhaitent, à savoir :
 - Entretien de l'éclairage public
 - Création de réseaux de chaleur.

Le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts.

Pour l'instant, le Conseil Municipal ne transfère pas les compétences optionnelles proposées.

Columbarium : fixation des tarifs des concessions.

Les travaux du columbarium sont terminés.

Monsieur le Maire propose un tarif de 750 euros pour une durée de 20 ans.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif à 750 euros pour une durée de 30 ans.

Délégation au Maire.

Monsieur le Maire donne lecture de la note transmise par Monsieur RANNOUX, Receveur de la Commune, qui précise que le Conseil Municipal élu en 2008 n'a donné aucune délégation au Maire en matière de marchés en application de l'article L 2122-22 -4° du CGCT.

Le Maire donne lecture complète de cet article.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : le Maire et chargé par délégation du Conseil Municipal et pour la durée du mandat :

- de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévue par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de 206 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de passer les contrats d'assurance
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- d'intenter au nom de la Commune des actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

Travaux de voirie .

Cinq entreprises ont été sollicitées pour établir un devis concernant des travaux de goudronnage en enrobé sur la rue de l'Ecole et en tri couche sur une partie du Chemin de Larroudadae.

Deux entreprises ont répondu. Le Conseil Municipal décide d'attendre au moins un autre devis avant de prendre une décision.

Les travaux d'évacuation des eaux pluviales sont terminés sur la rue de l'école. Le coût des travaux est de 7912 euros TTC (fournitures et frais de personnel).

Délibération de fin d'enquête publique pour incorporation et classement dans voirie communale des parcelles A 699 et 655.

L'enquête publique s'est déroulée en juin dernier et aucune observation n'a été formulée.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce dossier et charge le Maire de passer tous les actes nécessaires.

Avis sur demande certificat d'urbanisme.

La demande porte sur la parcelle B 68 où deux lots sont demandés. Un renforcement du réseau électrique est nécessaire (coût à la charge de la Commune : 2860 euros). L'extension du réseau d'assainissement est prise en charge par le Syndicat d'assainissement et une extension du réseau d'eau sera peut-être nécessaire.

Le Conseil Municipal par, 8 voix pour et 2 voix contre, émet un avis favorable à ce dossier.

Renouvellement convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Avis favorable du Conseil Municipal.

Avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour et 1 abstention émet un avis favorable.

Projet de lotissement à usage d'habitation.

Il s'agit d'un projet présenté par la Société FRANCE LOT qui comprend une esquisse de 11 lots à construction libre.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une réunion soit organisée avec le promoteur afin d'obtenir plus de précisions.

Désignation correspondant intempéries.

Afin d'améliorer la communication et la coordination entre le distributeur ERDF et les Collectivités Locales, ERDF a décidé de généraliser le dispositif « correspondant intempéries ».

Ce correspondant aide à l'identification des dégâts sur les ouvrages, appuie les techniciens d'intervention à se repérer sur le terrain et sera l'interlocuteur d'ERDF qui le tiendra informé des évolutions des réparations.

Le Maire propose de désigner René CAMY-DESSUS.

Le Conseil Municipal donne son accord et désigne Monsieur José ANDRADE comme correspondant intempéries suppléant.

Compte rendu réunion sur grippe A.

Monsieur le Maire effectue le compte rendu de la réunion du 6 Octobre qui s'est tenue à BIZANOS. La Commune de BIZANOS a été désignée par la Préfecture pour être un des 11 centres de vaccination du Département. Cela fait peser sur cette commune des contraintes importantes en terme de réquisition de bâtiments, de mise à disposition de personnel, etc...

Il convient donc de prévoir du personnel/des élus ou autres bénévoles qui auront en charge des tâches d'accueil et administratives.(5 agents par jour, sur 20 semaines).

Monsieur le Maire indique que la Commune de BALIROS ne pourra pas mettre de personnel à disposition.

Conséquence du décès de Monsieur LUSSEAU.

Monsieur LUSSEAU était délégué titulaire de la Commune au sein du RPI. Il convient donc de la remplacer. Sandrine FANFELLE est candidate et élue à l'unanimité.

Site Internet de la Commune.

2 personnes feront vivre ce site : Daniel CHATAGNON et Monique MONIOT

Bulletin municipal : la commission va y travailler.

Document d'urbanisme : suite à réunion avec DDE, choix entre carte communale et Plan Local d'urbanisme.

Compte tenu de l'importance du sujet, Monsieur le Maire propose à ses collègues qu'une réunion spéciale soit consacrée à ce sujet. Avis favorable du Conseil Municipal.

Questions diverses.

Monsieur le Maire propose de limiter à 30 km/h toutes les rues du centre du village. Il a pu constater à plusieurs reprises et notamment sur la rue de l'école, que les voitures circulent trop vite.

Le Conseil Municipal fait observer que malgré la mise en place de panneau, la réglementation est souvent peu respectée.

Termites : si des termites sont découvertes dans des bâtiments, l'information doit être impérativement communiquée à la Mairie.

Madame MOUREOU demande des précisions

- sur la situation des travaux de la station d'épuration (les travaux ont débuté),
- la situation avec le Club de foot à 7 (la convention d'utilisation du foyer du foot sera signée prochainement et des améliorations notables sont constatées).